LETTRES

DE M. D'EPRÉMESNIL, ET DE M. DE LA FAYETTE,

A l'occaſion de la ſoirée du Lundi 28 Février 1791;

Contenant la réponſe à certaines impoſtures imprimées & publiées contre M. d'Eprémesnil, ſur le même ſujet.

VÉRITABLE ÉDITION

Conforme à l'exemplaire dépoſé chez M. Dufouleur, notaire au châtelet, rue Montmartre.

AVERTISSEMENT.

S'IL s'agiſſoit dans ces lettres d'un ſimple épanchement épiſtolaire, je ne les publierois pas. Mais lâchement calomnié, à l'occaſion de la ſoirée du 28 février, par d'horribles libelles, criés dans toutes les rues avec la plus aimable facilité de la part de la police, qu'il faut plaindre au ſurplus, au lieu de la blâmer, puiſqu'elle eſt ſans pouvoir effectif à cet égard, puis-je leur oppoſer une plus sûre & plus digne réponſe qu'une réclamation conſignée entre les mains du Commandant même de la Garde Nationale? La correſpondance de deux hommes publics ſur un objet public, n'eſt pas une confidence.

Lettre de M. D'ÉPRÉMESNIL, *à M.* DE LA FAYETTE.

J'AI recours, Monſieur, à votre vigilance ; le fait eſt fort ſimple.

Lundi dernier, 28 du mois paſſé, jour mémorable, je montois l'eſcalier de la reine, pour me rendre par les hauts dans l'appartement du roi. Une ſentinelle placée ſur le premier pallier, m'obſerva que je ne pouvois pas aller plus loin avec ma canne. Je lui demandai s'il me feroit permis de la laiſſer à ſon poſte, à ſa garde ; & ſi elle auroit la bonté de s'en charger. Sur ſa réponſe affirmative, je déposai ma canne contre une des encoïgnures du pallier, & je pourſuivis ma route. Il étoit environ huit heures du ſoir. A la fin de la journée, bien que je ſois ſorti par une porte peu éloignée de ce même eſcalier, comme j'étois avec pluſieurs perſonnes, entre autres avec mon fils, je

n'ai pas voulu les quitter pour aller reprendre ma canne. Depuis lors, occupé d'objets plus importans, j'ai négligé de la réclamer. Aujourd'hui, Monſieur, s'il eſt encore permis d'y ſonger, je vous prie d'ordonner qu'elle me ſoit rendue. C'eſt un jonc moyen, sans épée, à pomme d'or; la pomme eſt à cinq ou ſix pans. Au ſurplus, elle pourroit ne pas ſe retrouver, que je ſerois fort éloigné d'en faire aucun reproche à la ſentinelle. Dans un ſi grand tumulte, un pareil oubli ſeroit bien naturel. Cette légere perte ſeroit pour moi d'ailleurs le ſeul déſagrément perſonnel d'une ſoirée, ſi déplorable à tant de titres pour les Français. Je n'ai point été maltraité, quoiqu'on ait dit. La joie barbare de pluſieurs papiers publics, dignes du tems où nous vivons, est ſur ce point, ſans fondement. Ces papiers impoſteurs & féroces ont encore dit que j'avois ſur moi pluſieurs piſtolets. Je n'en avois pas un. Ma ſeule arme étoit ma canne. Je le déclare ſur mon honneur. Mais au nom

de ce même honneur , & pour ne pas laiſſer le moindre doute ſur mes vrais ſentimens , je déclare en même-tems , qu'être armé dans cette circonſtance , & ſe preſſer autour du roi pour s'unir au beſoin à la garde nationale , loin d'être un crime , ſelon moi , étoit réellement le plus ſaint des devoirs.

Un crime ! c'eſt d'égarer le peuple & les ſoldats. Un crime ! c'eſt de rendre ſuſpecte la fidelité même ! Un crime ! c'eſt de joindre la dériſion à l'abus de la force. Mais un crime ſur-tout , le plus grand de tous peut-être , celui qui m'affligeroit le plus , ce seroit de perdre courage & de ne plus compter sur le retour de la juſtice & de la liberté.

Agréez , je vous prie , l'aſſurance des ſentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monſieur , votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur , D'EPRÉMESNIL.

Paris ce 6 mars 1791.

Réponse de M. de la Fayette.

Le grenadier à qui monsieur d'Eprémesnil avoit confié sa canne, n'ayant pas l'honneur de le connoître, attendoit que le propriétaire de ce dépôt vînt le réclamer, ainsi qu'il l'en avoit averti par affiches. Je lui ai appris que cette canne appartenoit à monsieur d'Eprémesnil, que je prie d'être persuadé de mon zele à m'acquitter de la commission qu'il avoit bien voulu me donner.

La Fayette.

Paris, ce 7 Mars.

Réponſe de M. d'Eprémeſnil.

Le grenadier, à qui M. d'Eprémeſnil avoit remis ſa canne, vient de la lui rapporter. M. d'Eprémeſnil n'a connu les affiches qu'après la lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire à monſieur de la Fayette. Je prie monſieur le Commandant-Général de la Garde Nationale d'agréer tous mes remercîmens, & je me fais un plaiſir de lui rendre le meilleur témoignage de la maniere dont s'eſt conduit M. Perrin, (c'eſt le nom du grenadier,) ſoit à ſon poſte en me déclarant la conſigne & ſe prêtant à mon dépôt, ſoit aujourd'hui, en me le remettant.

J'ai l'honneur de préſenter à Monſieur de la Fayette mes très-humbles complimens.

D'EPRÉMESNIL.

Paris, 8 Mars 1791.

Pour copie conforme aux originaux.

D'EPRÉMESNIL.